Conseil de la Communauté
Séance du 05 novembre 2025

Aménagement du territoire – Urbanisme

- **Délibération n°2025 - 11 - 16**
- **Délibération n°2025 - 11 - 17**
- **Délibération n°2025 - 11 - 18**
- **Délibération n°2025 - 11 - 20**

Les annexes des délibérations précitées étant trop volumineuses (plans, cartographie du territoire…) pour la plateforme de transmission IdeLibre, celles-ci ne peuvent être liées au présent envoi du Conseil communautaire en date du 05 novembre 2025.

Ces annexes sont tenues à votre disposition au siège de la Communauté de communes du Val d'Amboise, au 9 bis rue d'Amboise à Nazelles-Négron, aux horaires d'ouverture des bureaux.

Vous pourrez vous munir d'une clé USB pour les copier sur votre support électronique, ou les consulter directement sur place.

Voici les annexes concernées :

- **Pour les délibérations n°16, 17 et 18 (révisions allégées n°1,2 et 3 du PLUi) :**
  - Règlement écrit de la modification n°1 et de la révision allégée n°3
  - Règlement écrit - annexe 1 – Liste des emplacements réservés
  - Règlement écrit - annexe 2 – Liste des bâtiments identifiés susceptibles de changer de destination
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Plans détaillés des révisions allégées 1, 2 et 3 sur les 14 communes du territoire

- **Pour la délibération n°20 (modification n°1 du PLUi) :**
  - Règlement écrit de la modification n°1 et de la révision allégée n°3 ;
  - Règlement écrit - annexe 1 – Liste des emplacements réservés
  - Règlement écrit - annexe 2 – Liste des bâtiments identifiés susceptibles de changer de destination
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Plans détaillés des révisions allégées 1, 2 et 3 sur les 14 communes du territoire